



Les citoyens éclairés
Maison des associations
Place Penvern
56600 Lanester

LETTRE OUVERTE

à l'attention des députés,
sénateurs et maires du Morbihan
Direction de la Protection de la Population
ARS de Bretagne

copie : Mme la Ministre de la santé
Mr le Ministre de l'environnement
Mr le Préfet du Morbihan

Le 28 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Eh bien voilà, ça y est... le couperet est tombé... Jean François Letrionnaire est banni du monde agricole. Il a été mis en redressement ; ses vaches lui avaient déjà été enlevées pour cause de « maltraitance ». Le tribunal de Vannes a jugé le 21 novembre qu'il n'a plus l'autorisation d'exercer sa profession et que l'ensemble de son cheptel serait saisi ; ceci sans aucune investigation sur des causes extérieures, sans l'intervention du GPSE (Groupe Permanent pour la Sécurité Electrique en milieu agricole), sans tenir compte d'un nombre important de témoignages similaires, c'est toute sa vie professionnelle qui est réduite au néant .

Hélas vous n'êtes pas venus à notre porte ouverte « la faille est dans le pré » le 19 octobre sur sa ferme à Plaudren ; un seul d'entre vous s'est excusé de son absence. Vous auriez pu alors constater de vos propres yeux les mesures réalisées ce jour là avec différents outils de mesure des géobiologues présents :

Marc Perrot, géobiologue, Robin des toits Bretagne : « *Je confirme avoir relevé 7V/m en hautes fréquences venant de l'ouest devant la stabulation de Jean-François Le Trionnaire,. Il y a aussi une faille humide polluante. Dans la stabulation du nord ouest j'ai relevé un courant continu variant de 25 à 65V sur les séparations métalliques des box probablement issu d'un courant de fuite ou d'une moindre résistance de la masse (massif bétonné et ferrailage) par rapport à la terre de l'installation électrique. »*

Maurice Colombel, géobiologue (voir le rapport ci-joint): « *5 V/m est le seuil à partir duquel se déclenchent les lynchages et cannibalisme en porcherie d'engraissement et de nombreux problèmes en maternité, post-sevrages et gestantes. »* Il a relevé sur la ferme de Jean François :

- *Des signaux de clôtures électrifiées ; Le signal d'une clôture électrique ordinaire rayonne latéralement de 25m avant d'être absorbé par le sol ou tout être vivant sur cette zone d'influence. Dans tout paddock de 50 m et moins, il ne reste aucune zone de confort pour le repos des bêtes.*

(source wikipédia : la puissance : Le terme puissance est erroné, puisqu'il s'agit d'énergie transmise à chaque impulsion, encore appelée énergie d'impulsion et exprimée en joules. C'est l'énergie maximale de l'impulsion, qu'envoie l'appareil au conducteur de clôture.

Plus l'énergie d'impulsion est forte, plus le choc électrique que reçoit l'animal sera puissant. L'énergie de décharge des modèles du commerce, parfois modulable par un bouton, s'échelonne de 0,6 à 2,5 joules, selon les animaux dans le parc.

La tension de sortie

L'électrificateur produit des impulsions de brève durée mais de très fort voltage. La tension minimum doit être autour de 3000 volts d'un bout à l'autre de la clôture, c'est pourquoi la tension de sortie recommandée se situe au moins à 4000 volts¹. Dans les modèles du commerce, l'électrificateur délivre couramment un circuit pulsé de 4000 à 10 000 volts. (**Dans les faits les clôtures électriques peuvent aller couramment jusqu'à 40 000 volts,)**

- *Des effets de piles surtout dans les salles de traite*
- *Des courants vagabonds Alternatifs ou Continus en surface du sol*

L'antenne relais de l'opérateur de téléphonie a justement son azimut qui passe sur la ferme de Jean François ; il y a d'ailleurs un trou dans la haie de grands chênes qui se trouve sur le passage. Exactement comme l'élevage de Patrick Pilon dans la Sarthe, également en liquidation, qui a perdu plus de 200 000 lapins depuis que l'antenne relais a été installée avec l'azimut qui passe sur ses clapiers. Les paramètres enregistrés automatiquement démontrent bien la période précise où les lapins ont commencé à être malades, ne plus prendre de poids, puis mourir : cela correspond exactement à l'installation de l'antenne relais en novembre 2014. Hélas pour Jean François, il n'était pas encore informé, et n'a pas pensé un instant que l'état de son troupeau pouvait être dû à l'environnement. Pourtant lui-même montrait également des signes d'atteinte par les ondes : les pieds qui lui brûlaient dans l'étable, les dents qui ont des amalgames métalliques qui « explosaient » littéralement ; lorsqu'il en a fait part au vétérinaire de la chambre d'agriculture venu inspecter sa ferme, celui-ci lui a répondu que « ça n'avait rien à voir » ?

Comment cela rien à voir ? Nous, les électro hyper sensibles, présentons les mêmes symptômes que ces animaux : affaiblissement du système immunitaire, tachycardie et arythmie, douleurs articulaires et musculaires, insomnie, etc... La chambre d'agriculture a d'ailleurs reconnu être dépassée par les événements sur la ferme de Mr Le Béhec, dans les côtes d'Armor, mais au premier abord, il avait également été accusé de maltraitance envers ses bêtes. Après avoir fait ce que le vétérinaire lui avait conseillé, il a bien fallu admettre que cela ne changeait rien à la situation. La chambre d'agriculture de la Sarthe fait appel depuis à 2 géobiologues selon les cas, et 2 autres départements français en font aujourd'hui de même.

Nous vous avons alerté déjà à plusieurs reprises sur le seuil d'émission d'ondes électromagnétiques autorisé dans notre pays : Comment se fait-il que l'on accepte 61 volt/m en hertzien, 87 avec les ondes pulsées du linky, alors qu'au Luxembourg il y ait 3 volts/mètre, 6 en Suisse et en Autriche, et 2 volts/mètre à Paris ? Et en plus, voilà le wifi qui est installé dans tous les lieux publics, y compris de soins ? les maternités, chez les assistantes maternelles, au mépris de la **Loi Abeille votée en 2015** ?

Cette loi demande **la baisse immédiate du seuil d'émission d'ondes**, conformément à la « résolution 1815 du Conseil de l'Europe » ; Cette résolution précisait également qu'il **ne fallait surtout pas installer d'appareils à ondes pulsées dans les habitations**. C'est pourtant la technologie qui a été choisie pour déployer les compteurs communicants. La loi Abeille **interdit le wifi dans tous les lieux publics accueillants des enfants de moins de 3 ans** ; y aurait-il un danger seulement dans les crèches et écoles maternelles mais pas dans les maternités ? Ni chez les assistantes maternelles ? les médiathèques, les centres sociaux ? qui accueillent souvent des groupes de très jeunes enfants ?

Le docteur Aranda-Grau de l'ARS de Rennes nous a précisé lors d'une réunion à Vannes le 18 septembre, **que la mission de l'ARS était de faire respecter les lois...** ? alors ? Pourquoi l'Agence Régionale de Santé ne remplit-elle pas sa mission ?

Nos différents courriers adressés à Mr Merckel, directeur de l'Anses, sont restés sans réponse. Les électro hyper sensibles de Bretagne, qui ont participé à l'étude commanditée par l'Anses en 2018 n'ont pas eu la totalité des données enregistrées, même en les ayant demandées une deuxième fois.

Dans cette étude, vous aviez convié une sociologue, qui voulait savoir si nous étions propriétaire ou locataire ? vous avez l'air très satisfait de cette étude et proposez aujourd'hui de repartir sur une prolongation de 2 années. Deux années ?? **mais nous avons déjà toutes les données européennes, les rapports de la NASA,**
https://www.robinstoits.org/Les-mefaits-des-ondes-radio-electriques-recon_nus-par-la-NASA-en-1981-La-Maison-du-21e-Siecle-Avril-2014_a2204.html

de l'armée, le rapport bioinitiative de 2012 (1800 nouvelles études), et celui du Conseil de l'Europe de 2011
<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=17994>

Nous sommes en train de crever dans la rue ! dans nos tentes, nos caravanes, nos voitures... à chercher une zone blanche désespérément... un endroit où l'on peut enfin... dormir... C'est une torture au quotidien ! et une exclusion terrible. Et vous nous proposez d'attendre tranquillement que vous installiez la 5G avant de bouger ? Non Monsieur Merckel, vous n'avez que trop attendu et encore une fois faites la part belle aux lobbies, bien présents dans votre prochaine étude. Nous vous avons demandé d'être partie prenante, puisque concernés au premier chef ; pas de réponse. Nous ne sommes pour vous que des cobayes, des rats de laboratoire.

Le docteur Tripodi du service de pathologie environnementale et professionnel de l'hôpital de Nantes ne peut recevoir qu'une personne par jour pour établir un diagnostic des symptômes appelés SICEM dans toute l'Europe, c'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui plus de 6 mois d'attente pour prendre rendez vous. Les statistiques se font ainsi au compte-goutte... Comment se fait-il que le docteur Pougnet, du même service à Brest, et rabatteur pour votre étude, qui ne délivre pas de certificat, impose aux patients une visite avec un psychiatre ? après la sociologue, le psychiatre ?

Iriez vous supposer que nos symptômes neurologiques seraient d'origine psychologique ? Ils sont pourtant enregistrés pays du Nord... et hors catégorie psychiatrique :

« Tous les pays du nord de l'Europe ont inclus l'électro hyper sensibilité dans les handicaps. En 2013, le Conseil des ministres des pays nordiques dans son adaptation de la classification internationale des maladies (OMS ICD 10), a intégré la sensibilité chimique multiple (MCS) et l'intolérance électromagnétique dans la liste des maladies professionnelles. Ainsi, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, et la Suède, tout comme le Groenland les îles Féroé et Aland, ont intégré ces 2 pathologies sous la classification R68.8 qui regroupe les « symptômes, signes et résultats anormaux d'examen cliniques et de laboratoires, non classés ailleurs. Lors de la décision, il a été recommandé de « ne pas classer ces troubles dans les catégories psychiatriques, sauf en cas de diagnostic par un psychiatre. L'électrosensibilité est entrée dans le répertoire des Allemagne en 2013. »

Ce sont de biologistes dont nous avons besoin avant tout Mr Merckel ! et les analyses et observations auront tôt fait de démontrer l'oxydation de nos cellules, l'hypoxie du cerveau, et la viscosité sanguine comme démontrés par les cancérologues le professeur Belpomme et le Docteur Sasco.

Début 2019, l'Anses s'est faite « retoquée » par l'ANA pour sa méthode d'évaluation des pesticides qui ne tenait compte que de la substance active en occultant les autres substances, et les effets complémentaires.

En mars 2018, vous avez déclaré, Mr Merckel, sans émettre le moindre doute, que le compteur linky n'émettait pas d'ondes électromagnétiques, et encore cette fois vous vous en étiez tenu à la litanie de la société Enedis. Vous avez du revenir encore sur vos propos.

Et en juin 2019, après les cas de leucémies de l'école de Sainte Pazanne dans le 44, 17 cas de cancers

pédiatriques, vous avez bien du émettre un lien probable de cause à effet entre les champs électromagnétiques et les cancers ; il se trouve que l'azimut de l'antenne relais passe sur les clapiers de Mr Pilon, sur la ferme de Mr Trionnaire, et il passe également sur la cour de l'école de Sainte Pazanne.

https://actu.fr/pays-de-la-loire/sainte-pazanne_44186/cancers-pediatriques-loire-atlantique-nouveau-cas-

En attendant Mr Merckel, ce sont des vies qui sont en danger, des maladies déclarées, des cancers traités à coup de médecine nucléaire, et un grand nombre d'individus qui ne sait pas à quoi sont dus ces symptômes. 10 % de la population serait aujourd'hui atteinte, comme tout autre pays européen. Mais vous faites tout pour freiner des 4 fers...

Le professeur Belpomme affirme avec l'association ARTAC que 90 % des cancers ont une origine environnementale.(comment naissent les maladies 2 016) L'ANFR vient nous dire qu'il n'y a pas de problème avec la Dirty Electricity (CPL et parasitage) et vous répétez encore leurs propos ? mais l'ANFR en venant faire des mesures au domicile des consommateurs ne mesure nullement ce qui passe sur les câbles, elle se contente d'une mesure hertzienne uniquement de la puissance à 20 cm du compteur, comme pour une onde analogique. Et elle ne tient nullement compte du caractère numérique des ondes injectées sur les réseaux domestiques, des fréquences multiples, des courants induits, des brusques variations de puissance et d'amplitude, ni de la bande passante.

Ci dessous le lien pour accéder au document « l'imposture de la mesure des ondes numériques »

<https://www.lescitoyenseclaires.org/pdf/LImpostureDeLaMesureDesOndesNumeriques.pdf>

Ceci est un leurre, un miroir aux alouettes, afin d'attirer l'attention sur un problème de second ordre. Et c'est grave, car vous êtes censé donner une explication scientifique aux décideurs, et orienter les grands projets nationaux en matière de santé, et non pas les mettre sous le tapis.

Dans la prochaine étude, vous proposez d'étudier les effets éventuels de la 5G sur la santé, alors que son déploiement même est illégal en vertu du droit communautaire et international !

<https://www.anses.fr/fr/content/appel-%C3%A0-projets-de-recherche-du-pnr-est-sur-le-th%C3%A8me-radiofr%C3%A9quences-et-sant%C3%A9-4>

« l'établissement et l'activation d'un réseau 5G , tel qu'il est actuellement décrit, enfreindront les lois actuelles en matière de protection de l'humain et de l'environnement, consacrées dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la Directive de l'Union Européenne sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, la directive de l'Union Européenne sur la conservation des oiseaux sauvages, sur le principe de précaution, ainsi que sur les conventions de Berne et de Bonn sur la protection des animaux et des plantes. » (avocat Christian F ; Jensen du cabinet Bonnor Advokater au Danemark)

Vous avez eu en main déjà les rapports établis par la chambre d'agriculture, la DDPP, et avez pu constater l'état immunitaire de certains élevages en France, ou parfois, comme chez Mr Le Béhec, les vaches font très peu de lait, donc pas de traite, et les veaux sont invendables, la viande ne sèche pas, et saisis par l'abattoir. Les génisses nées sur la ferme sont stériles ! ceci vérifie l'affirmation du Docteur Barrie Trower, ancien militaire, qui a travaillé toute sa vie sur les micro ondes, atteinte au génome irréversible avec les ondes électromagnétiques. Mr Le Béhec, qui avait porté plainte, a pu prendre connaissance du rapport de la « police environnementale » qui dépend directement du ministère de l'intérieur : celle-ci confirme bien l'impact des ondes sur l'ADN. Comment mr Le Béhec peut-il faire face à une telle situation ? Le temps n'est plus aux études non, il est aux décisions rapides qui protègent la vie : celle des végétaux, des animaux, et des humains. Si la résolution 1815 du Conseil de l'Europe avait été mise en application, comme conseillé par les scientifiques, nous n'irions pas droit dans le mur, comme nous sommes en train de le faire.

Je demande aux maires qui souhaitent laisser installer des éoliennes sur leur commune de bien écouter le témoignage diffusé dans « secrets d'info » sur France Inter le 2 novembre :
<https://www.franceinter.fr/emissions/secrets-d-info/secrets-d-info-02-novembre-2019>

Les 2 fermes de Mme Potiron et Mme Bouvet à Nozay, en Loire Atlantique présentent les mêmes problématiques : les vaches refusent d'aller au robot de traite, elles ont très peu de lait, des mammites, un état de santé aggravé ; durant 4 jours tout ceci disparaît quasiment, au grand étonnement des éleveurs, qui apprennent ensuite que les éoliennes avaient été arrêtées ces quatre jours pour intendance....
<http://aboutdevents.net/sante.html>

Nous électro hyper sensibles, avons un statut de personne handicapée dont l'Etat ne tient nul compte. Nous ne trouvons pas de logement, car le wifi des voisins a une portée de 100 mètres minimum, de très nombreuses antennes relais quadrillent le paysage, les téléphones DECT du voisinage, ainsi que des antennes wimax qui émettent jusqu'à 50 kilomètres à la ronde, les lignes basses, moyennes et haute tension, et maintenant les éoliennes. Nous n'avons pas accès aux soins, car les hôpitaux (et cabinets médicaux) sont équipés de wifi, dans le non respect de la loi Abeille.

Nous demandons que l'Etat, responsable de cet état de fait, prenne ses responsabilités et mette en place des zones blanches dans différentes régions de France, d'autant qu'un grand nombre de personnes devient électro hypersensible dès l'installation des compteurs linky. Consultez les thérapeutes et les notaires, vous en serez convaincus.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations citoyennes.
La présidente de l'association, Danièle Bovin